

Réf : CNIG 2024-003

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA RÉUNION DU PÔLE DE COORDINATION AVEC LES TERRITOIRES

Ordre du jour

- **Organisation du dispositif de coordination de la donnée territoriale**
 - Les comités territoriaux de la donnée
 - Les relations avec les autres acteurs
 - Organisation et actions à lancer au CNIG

- **Points divers**

Liste des participants

Voir Annexe

Pièces jointes :

- disponibles sur la page : <https://cnig.gouv.fr/pole-de-coordination-avec-les-territoires-a25598.html>

Principales conclusions

Organisation du dispositif de coordination de la donnée territoriale

Le plénier du CNIG du 5 décembre 2023 a décidé d'étudier l'élargissement du champ d'intervention du CNIG à l'ensemble de la donnée territoriale, et de renforcer la coordination avec les territoires au sein du pôle de coordination avec les territoires pour appuyer les territoires qui souhaitent tester la création de comités territoriaux de la donnée (CTD).

La réunion a pour objectif de recueillir les premières réflexions sur la création des comités territoriaux de la donnée et de l'organisation et rôle du CNIG en la matière.

Les principales réflexions sont les suivantes

Sur les situations et démarches en cours dans les régions

- La région Pays-de-la-Loire confirme sa volonté politique de créer un comité régional de la donnée. Celui-ci s'inscrit dans la continuité du CRIGE Geopal. Ce comité est une opportunité pour relancer la dynamique de gouvernance de la donnée, en passant de l'information géographique à la donnée en général et en l'adossant également aux sujets de l'IA et des territoires connectés, ces sujets devant être vu comme un tout. Pour la mise en place du comité il est souhaité qu'un cadrage minimum puisse être donné au niveau national
- Le CRIG (Comité régional de l'information géographique) d'Occitanie s'est également saisi de la question et souhaite se positionner comme préfiguration du CTD d'Occitanie en élargissant sa composition. Il propose de s'organiser en sous-groupes thématiques spécifiques. Le CTD se positionnerait sur la donnée en général pour organiser une coordination régionale qui prenne en compte en les respectant les instances et organisations des échelons inférieurs.
- La région Hauts-de-France a inscrit une stratégie de la donnée dans le CPER, les CTD sont une opportunité pour la mettre en place. Les CRIGE ont un rôle à jouer dans la structuration de cette gouvernance. Il y a aussi une gouvernance des outils à mettre en place, L'échelon régional est bien placé pour décloisonner les silos, et doit intégrer les observatoires thématiques. Il est important de garder en vue le souci de la qualité des données, c'est-à-dire l'adéquation aux besoins. Il est impératif de renforcer l'acculturation des élus afin que la donnée soit perçue dans une vision de stratégie globale.
- Mayotte dispose d'un observatoire administré par la DEAL et alimenté principalement par la DEAL et le département. La gouvernance de la donnée est encore en cours de structuration, celle-ci est rendue difficile en raison d'une très forte rotation du personnel (turnover). Le sujet de la donnée n'est pas encore bien appréhendé par les élus, la mise en place d'un CTD pourrait permettre de dépasser l'aspect purement géographique et mobiliser davantage pour assurer une continuité
- L'étude pour la modernisation de la plateforme Guyane-SIG va restituer ses préconisations au COPIL dans quelques jours. Parmi celles-ci, il sera préconisé au COPIL de l'étude d'engager la mise en œuvre d'un CRIG au travers d'une convention de partenariat qui pourrait impliquer la Préfecture, les ECPI, l'IGN et quelques établissements publics (EPFAG notamment). Cette instance de coordination pourrait ressembler à la démarche portée par OpenIG (Occitanie). Cette entrée par les données géolocalisées pourrait préfigurer une approche plus ouverte vers un comité territorial de la donnée, mais une acculturation des acteurs guyanais semble incontournable.
- La stratégie de la CRIGE Normandie est en pleine réflexion. Les questions de gouvernance de la donnée territoriale vont être intégrées à cette réflexion. Une difficulté relevée est la très grande quantité d'acteurs qui interviennent sur le domaine de la data. Une simplification au niveau national est aussi attendue.

Sur la mise en place des CTD

- A noter qu'à une époque ont été institués des CDIG¹, actuellement ceux-ci ne fonctionnent plus. Sans doute car s'agissait-il de structures trop rigides placées dans un environnement technique très mouvant. C'est l'un des écueils pour les CTD qu'il faudra éviter.
- Avant de mettre en place les CTD, il faudra d'abord répondre aux questions : pour quels besoins ? pour qui ? avec quels objectifs ?
- Les CTD doivent être des instances de discussion très large sur les enjeux de la donnée, incluant les aspects numériques et données. Les aspects financement sont aussi à prendre en compte.
- Chaque échelon territorial avec ses instances à son rôle jouer, il est l'interprète du territoire sur lequel il intervient. L'enjeu principal est l'articulation entre les échelons. Les CTD peuvent prendre leur place à tous les échelons. Par exemple pour les Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) il y a un besoin d'accompagnement au plus près des communes, l'échelon départemental sera sans doute plus efficace que l'échelon régional. Le relai départemental semble indispensable pour l'accompagnement, le niveau régional se plaçant sur une vision stratégique pour coordonner les territoires avec des moyens de financement CPER et FEDER
- Dans certains cas il s'agira aussi d'articulations interrégionales voire transfrontalières.
- Il convient aussi de regarder la question des gouvernances intermédiaires telles que syndicats mixtes, observatoires régionaux, GIP, ... qui ont leur propre gouvernance. Il faut sans doute organiser la gouvernance à partir des compétences des collectivités pour ne pas entrer dans des logiques de jeu d'acteurs. Le CTD pourrait être adossé à la CTAP (conférence territoriale de l'action publique) pour rassembler les différents niveaux de collectivité et d'élus.
- Il ne s'agit pas de réinventer des instances qui existent déjà. Il faudrait étudier si les comités de gouvernance des plates-formes régionales peuvent devenir des comités territoriaux de la donnée. Les relations entre ces comités et le CNIG se feraient alors par les correspondants du CNIG.

Conclusion

Pour continuer le travail de réflexion et proposer des recommandations qui pourraient servir d'éléments généraux de cadrage un groupe de travail est créé au sein du pôle de coordination avec les territoires.

La participation à ce groupe de travail se fera sur la base du volontariat pour les membres du pôle de coordination avec les territoires et sera ouvert aux autres pôles du CNIG.

Il aura pour objectif de proposer des éléments de cadrage pour la constitution des comités territoriaux de la donnée à partir des instances existantes, et la définition des relations entre les ces instances de coordination et le CNIG.

Les souhaits de participation à ce GT peuvent être envoyés à pierre.laulier@cnig.gouv.fr

Points divers

Proposition de sujets pour les prochaines réunions du pôle :

- Exemples d'organisation gouvernance de la donnée
 - Agglo de Compiègne

¹ Arrêté du 19 décembre 1994 instituant dans chaque département un comité départemental de l'information géographique : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000368659>

- L'Institut Paris Région
- Données statistiques : présentation organisation INSEE
- Données météo : ouverture des données Météo-France

Prochaine réunion

La prochaine réunion sera le 29 avril 2024 à **14h00 (Heure de Paris)** horaire présentant un compromis favorisant la participation de nos collègues de l'outre-mer.

Annexe : Liste des participants

CNIG	Jean-Marie	SEITE	Président du pôle de coordination avec les territoires
	Pierre	LAULIER	Secrétaire général
IGN	François	CHIRIE	Pilote programme gouvernance ouverte
	Nicolas	LAMBERT	Chef de service
	Yann	DONNART	IGN - BAN
	Eric	CAJOLY	Chargé de relations
CEREMA	Radu	CIOBANU	CEREMA
AMF	Anthony	GUEROUT	Maire de Saint-Aubin-Routot
AITF	Olivier	BANASZAK	Animateur SIG-Topo
FNCCR	Pierre-Alban	BONIN	FNCCR
MTECT-CGDD	Hélène	BEGON	Ecolab
	Emmanuel	PASCO-VIEL	Ecolab
	Clément	JAQUEMET	Ecolab
	Sébastien	PONS	Ecolab
MTECT-DNUM	Luc	BOYER	DNUM
Afigéo	Gwenaël	MARTIN	Afigéo
Auvergne-Rhône-Alpes	Brice	GAL	RGD Savoie-Mont-Blanc
Bourgogne-Franche-Comté	Wilfried	GIRAUD	Région Bourgogne Franche-Comté
Corse	Lola	MESLET	Collectivité de Corse
	Diane	DELANFRANCHI	Collectivité de Corse
Guyane	Boris	RUELLE	Guyane-SIG
Hauts-de-France	Cécile	RANDRIA	DREAL Hauts-de-France
	Chantal	ADJRIOU	DREAL Hauts-de-France
	Cédric	ANSARD	Région Hauts-de-France
	Damien	DESCOINGS	Géo2France
Ile-de-France	Nathalie	LEMOINE	GéoIDF
Mayotte	Marc-Henri	DUFFAUD	DEAL Mayotte
	Christophe	AGNES	EPFAM
Normandie	Jérémy	FLEURISSON	Région Normandie
	Fabrice	TAILLEFUMIER	CRIGE Normandie
Nouvelle-Aquitaine	Anne	SAGOT-DUVAUROUX	GIP ATGerI
	Pierre	MACE	GIP ATGerI
Occitanie	Anne	FROMAGE-MARIETTE	OPenIG
Pays-de-la-Loire	Christophe	NICOLLE	Région Pays-de-la-Loire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Julien	DARIO	Région Sud
	Joël	TIGNON	Région Sud